

2020_CT2_070

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération du secteur des Bords de l'Étang/Quartier du Lion à Vitrolles - Modification du plan de financement

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_070- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et aménagement du territoire
Opérations d'aménagement**

■ Séance du 23 juillet 2020

04_6_02

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération du secteur des Bords de l'Étang/Quartier du Lion à Vitrolles - Modification du plan de financement**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 31 Juillet 2020

14559

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération du secteur des Bords de l'Étang/Quartier du Lion à Vitrolles - Modification du plan de financement

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La société « SNC COGEDIM PROVENCE » assure le portage et la réalisation d'une opération immobilière privée sur le secteur des Bords de l'Étang - Quartier du Lion, à Vitrolles. Ce terrain de 74.500 m² était anciennement occupé par des hangars constituant les anciens entrepôts de l'aéroport. Dans le respect des principes programmatiques de l'OAP du PLU de la commune, cette opération d'aménagement prévoit la réalisation d'un programme de construction comprenant environ 500 logements collectifs, une résidence pour seniors, des commerces et des bureaux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_070-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Pour accompagner ce programme de construction privé, un programme des équipements publics a été défini. Il prévoit notamment :

- Des travaux liés à l'aménagement de voirie
 - Aménagement du carrefour d'accès sur la RD 20
 - Création d'une voie de desserte primaire de 492m
 - Création d'une promenade belvédère de 745m
 - Création d'espaces verts sur la promenade
 - Création d'une placette
 - Extension voie primaire pour raccordement sur chemin des oiseaux 110m
- Des travaux liés à la desserte en réseau : eau potable, eaux usées, assainissement, ERDF, gaz.

L'opération d'aménagement a été déclarée d'intérêt métropolitain en octobre 2017 ce qui confère à la Métropole la maîtrise d'ouvrage des travaux de VRD et d'aménagement des espaces publics à l'intérieur du périmètre.

Le montant prévisionnel de ces dépenses est estimé à 4 997 000 euros HT, soit 5 996 400 € TTC, et est réparti de la manière suivante :

	Dépenses HT
1 - Travaux VRD et aménagement des espaces publics + Aléas	4 380 500 €
2 – Études et honoraires techniques (MOE, CSPS, BC...)	310 000 €
3 – Frais divers (Maîtrise d'ouvrage déléguée, Frais financiers, ...)	306 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 997 000 €

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux a été déléguée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Par ailleurs, pour financer les équipements publics nécessaires à la mise en œuvre du projet, un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été mis en place sur le périmètre concerné et une convention de PUP a été signée avec le promoteur. Ainsi, compte tenu des recettes prévisionnelles liées à cette opération, le reste à charge prévisionnel pour la Métropole s'élève à 2 105 893 € HT.

Un dossier de demande de subvention a été constitué et réceptionné le 6 Mai 2019 par le Département des Bouches-du-Rhône. Suite à l'instruction de la demande de subvention par le Département et conformément aux instructions reçues en Février 2020, il est nécessaire de modifier le plan de financement qui avait été établi par délibération en date du 20 juin 2019 afin de porter la part de l'autofinancement de cette opération par la Métropole à 30 %, contre 20 % initialement.

Dès lors, le Plan de financement prévisionnel de cette opération est modifié de la façon suivante :

Organismes sollicités	Taux sollicités	Montants sollicités HT
Conseil Départemental 13 (plan partenarial métropolitain)	12 %	606 793 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	1 499 100 €
Recettes PUP	58 %	2 891 107 €
Montant total HT :	100 %	4 997 000 €

L'opération qui est présentée au titre des financements du Département des Bouches-du-Rhône prévus dans le cadre du Partenariat Métropolitain, peut bénéficier à ce titre d'une subvention de 606 793 € (soit environ 12 % des dépenses).

La présente délibération vise à modifier la demande de subvention qui a été effectuée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération URB 028-4187/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant approbation des conditions de transfert de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain "Projet Urbain Partenarial du Secteur des Bords de l'Étang-Quartier du Lion" sur la commune de Vitrolles ;
- La délibération n° FAG 030-4079/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 qui a ouvert l'AP relative à l'opération « Vitrolles / PUP les Bords de l'Étang » ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° URB 039-6144/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 relative à la demande de subvention d'investissement pour l'opération « Vitrolles / PUP les Bords de l'Étang ».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la modification du plan de financement de l'opération du secteur des Bords de l'Étang/Quartier Lion à Vitrolles, afin de solliciter les subventions nécessaires auprès notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Délibère**Article 1 :**

Est modifié le plan de financement prévisionnel de l'opération sur le secteur des Bords de l'Étang - Quartier du Lion à Vitrolles dans le cadre de la demande de subvention d'investissement effectuée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de porter la part d'autofinancement de la Métropole à hauteur de 30 %.

Article 2 :

Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain (01), en section d'Investissement : opération budgétaire 312, nature 238, fonction 61, autorisation de programme DI312AP.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Principal Métropolitain (01), en section d'Investissement : nature 1313, fonction 61, autorisation de programme RI312AP.

Pour enrôlement,

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération du secteur des Bords de l'Étang/Quartier du Lion à Vitrolles - Modification du plan de financement

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_070-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020